

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 09 février 2021

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Pierre-Louis BESSON – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Cyril MONIOT – Fabien OLKOWICZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON

### Excusés :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Julien ROUTIN  
Clémence GESLAIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Luis-Michel RODRIGUEZ donne pouvoir à Antoine FATIGA  
Eva CAPIZZI

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Berthe-Ange LAUDET**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2021**

**Bruno Stellian** rappelle qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> DOB des nouveaux élus. Ce document retrace le contexte général national et précise celui de la commune en analysant les données financières des exercices précédents, et plus particulièrement celles de 2020 ; il

présente les principales caractéristiques et perspectives que pourrait revêtir le Budget Primitif 2021, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les perspectives pour les années à venir. Ce document est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

**Bruno Stellian** rappelle qu'il s'agit d'une année particulière compte-tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le DOB est ensuite commenté en séance.

**Antoine Fatiga** remercie **Bruno Stellian** pour sa présentation. Il émet les mêmes remarques que l'an dernier : le document va dans le sens du gouvernement mais ne prend pas en compte la vraie vie. Il rappelle que la fortune des milliardaires continue d'augmenter (175 milliards d'Euros : c'est l'augmentation de la fortune des milliardaires français entre mars et décembre 2020, source DGFIP), et dans le même temps le SMIC augmentait mais seulement de 0,10 €/h en 2021 ! Le point d'indice de l'ensemble des agents de la fonction publique quant à lui stagne depuis de nombreuses années. Selon lui, « tout le monde n'est pas logé à la même enseigne ». Beaucoup de choses sont mises en place et le gouvernement a assuré que « personne ne serait laissé sur le bord de la route ». Or, il y a des gens en grandes difficultés. On est dans un pays riche ; or, quand on voit le peu de moyens mis dans le médical, c'est aberrant. Il faut se poser la question de la répartition des richesses. Au niveau du Plan de Relance, les budgets sont recyclés : on met des moyens sur le doublement de la ligne ferroviaire Aix-les-Bains/Annecy, or c'était déjà prévu, on recycle l'argent !

**Catherine Faivre** ajoute que les choix nationaux tout comme la crise sanitaire ont des impacts sur le budget de notre commune. Elle pose la question de la politique du financement des dépenses engagées par l'État qui n'est pas évoquée dans le document transmis alors même que la question de savoir qui va les supporter se pose. Actuellement les recettes de fonctionnement reposent de plus en plus sur les ménages.

**Bruno Stellian** répond que chacun a ses sensibilités, il y a des difficultés humaines, financières (étudiants, chômage technique...). L'engagement de chacun est dans la mesure de ses moyens. On parle beaucoup de décentralisation mais les ressources se positionnent sur la commune : c'est un paradoxe entre proximité et des dépenses tributaires des péréquations ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

**Brigitte Bochaton** ajoute que pour la fiscalité, la proposition est de ne pas augmenter les taux et de rester uniquement sur la revalorisation des bases.

**Bruno Stellian** précise que le dynamisme financier sur la commune est lié au dynamisme urbain (fin de la ZAC des Châtaigneraies et domaine Mancini).

**Laurence Francart** s'interroge sur les 245 000 € de reste à charge entre La Dorade, l'animation jeunesse et Tom Pouce : le déficit ne fait qu'augmenter chaque année.

**Bruno Stellian** répond que ce sont des choix politiques, et que la commune fait en fonction des organismes financeurs : nous devons répondre à des obligations de la CAF, de l'État... en plus de certaines charges imposées. Par exemple, le prix des repas n'est

pas au réel dans un souci d'équité. Pour certains enfants, parfois ce repas sera le seul repas équilibré de la journée. La commune assure aussi un rôle social.

**Brigitte Bochaton** ajoute que les règles sont strictes, le nombre d'encadrants doit être conforme à la Loi.

**Laurence Francart** pense qu'il serait judicieux de faire remonter ces problèmes à l'administration centrale, aux parlementaires.

**Brigitte Bochaton** répond que tout se recentralise sur Paris et même si les parlementaires font remonter, la lourdeur de l'administration bloque tout.

**Antoine Fatiga** ajoute que l'Etat fait croire à la population qu'il baisse sa dette mais en parallèle il transfère des missions aux collectivités qui impactent les budgets locaux (région, département, commune...) comme par exemple les universités, le ferroviaire...

**Pierre-Louis Besson** et **Brigitte Bochaton** détaillent la partie travaux en précisant qu'il y a les travaux effectués en 2021 mais aussi les investissements possibles pour les prochaines années, il s'agit du plan prévisionnel d'investissement communal. Pour 2021, il y a beaucoup de soldes à régler et d'études à réaliser.

**Bruno Stellan** précise que les travaux dépendent aussi des résultats suite aux demandes de subvention faites.

**Antoine Fatiga** demande des précisions sur la fresque à savoir s'il s'agit bien d'une opération blanche ? Oui, elle sera payée par le Crédit Agricole Immobilier.

**Laurence Francart** demande des nouvelles du litige concernant les gradins.

**Brigitte Bochaton** répond que le dossier n'est pas réglé et donc que la somme correspondante devra être reportée.

**Benoît Chiron** demande des nouvelles quant à l'avenir du chemin de Miremont car tout semble laissé en l'état.

**Brigitte Bochaton** répond qu'un projet est en cours avec Chambéry limitrophe pour limiter les accès par le chemin de Miremont : à suivre.

## **2. Chemin de Jacob : enfouissement des réseaux**

- **Autorisation de signer l'analyse financière prévisionnelle**
- **Autorisation donnée au SDES de signer la convention de mandat**

**Pierre-Louis Besson** rappelle que ce chantier a été initié en 2019 à la demande des concessionnaires eau et gaz qui doivent renouveler leur réseau. Cette voirie est partagée entre les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette qui doivent se partager des travaux importants d'enfouissement des réseaux aériens et d'aménagement de la chaussée pour un montant à la charge de chacune des communes d'environ 181 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

### **3. Litiges agents/employeurs : missions de Médiation préalable obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion de la Savoie : signature d'un avenant de prolongation de mission**

**Brigitte Bochaton** rappelle que la commune a adhéré par convention à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Savoie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 18 novembre 2020 dans le cadre d'un dispositif expérimental. Au total, ce sont 234 communes et 85 établissements publics territoriaux qui ont rejoint ce dispositif.

Le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020 a reporté au 31 décembre 2021 la date de fin de l'expérimentation nationale.

Pour rappel, ce dispositif est destiné à prévenir et résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur. Cette démarche permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits. La prolongation de ce dispositif ne génère aucune dépense supplémentaire pour la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la prolongation, par avenant, de la mission de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

### **4. Entretien courant des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) : avenant à la convention entre Grand Chambéry et la commune**

**Bruno Stellan** précise qu'une convention de mise à disposition des services entre la communauté d'agglomération et la commune relative à l'entretien courant des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) existe ; sa durée de validité de 2 ans soit jusqu'au 31/12/2020 doit être renouvelée.

Une décision du bureau communautaire du 17/12/2020 a été prise pour voter un avenant à la convention et définir ainsi une durée illimitée avec une dénonciation possible.

**Antoine Fatiga** remarque que les montants n'augmentent pas en proportion.

**Bruno Stellan** répond qu'effectivement les montants sont figés.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention dont copie a été transmise aux conseillers municipaux.

### **5. Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim proposée par le Centre de Gestion de la Savoie**

**Brigitte Bochaton** rappelle que les Centres de Gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents contractuels

pour pallier les absences momentanées du personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le Centre de Gestion de la Savoie propose ainsi depuis plusieurs années cette mission facultative. La commune a adhéré à ce service. La convention arrive à échéance le 11 mars 2021. L'adhésion est gratuite et n'engage pas la commune à avoir recours au service intérim mais elle permet simplement, en cas de besoin, d'accéder à ces prestations. Les remplacements peuvent ainsi s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique. Les frais de gestion demeurent identiques à ceux de la précédente convention.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service intérim proposé par le Centre de Gestion de la Savoie, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **6. Subventions allouées aux associations communales, départementales et intercommunales**

**Claire Preschoux** précise que comme chaque année, il convient de décider des subventions à allouer aux associations communales, départementales et intercommunales selon les différents critères instaurés ; la commission vie associative, réunie le 22 décembre dernier, propose de renouveler aux associations pour 2021 le même montant de subventions qu'en 2020, les critères d'attribution habituels étant difficiles à appliquer, compte tenu de l'impact de la COVID sur la vie associative. La commission propose donc de maintenir 25 105 €, le montant des subventions selon la liste communiquée à chacun.

**Brigitte Bochaton** note que depuis mars 2020, on perd un peu les associations, c'est complexe pour eux. Au printemps, si cela est possible, il faudra mettre en place des activités avec les présidents d'associations.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le même montant que pour l'année 2020 soit 25 105 €.

## **7. Recueil des mandats en vue du lancement par le Centre de Gestion de la Savoie d'un marché public pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires**

**Brigitte Bochaton** rappelle que le Centre de Gestion de la Savoie a conclu un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour les collectivités et établissements public affiliés et non affiliés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée initiale de 4 ans.

Confronté au contexte sanitaire liée à la covid-19, le Centre de Gestion de la Savoie n'avait pas pu mener à bien la procédure de mise en concurrence qui aurait dû aboutir à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dès lors, il

avait prolongé d'une année supplémentaire le contrat groupe actuel avec le groupement SOFAXIS/CNP dont l'échéance est désormais fixée au 31 décembre 2021.

La commune a adhéré à ce dispositif dès 2017. Pour rappel, si au terme de la consultation, les conditions financières obtenues ne donnent pas satisfaction, la commune conserve la faculté de ne pas adhérer au contrat. Ce mandat ne constitue pas un engagement ferme.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à mandater le Centre de Gestion de la Savoie par délibération afin de lui confier la mise en œuvre de la nouvelle procédure de consultation relative à l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires.

## **8. Subvention à l'association Le Tetras Libre**

**Marie-Laure Chevallier** présente Le Tetras Libre, une association reconnue d'intérêt général, qui travaille en étroite collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux et France Nature Environnement. Elle a pour mission de recueillir les animaux sauvages blessés ou en détresse pour les soigner puis les relâcher, de protéger les espèces menacées et de sensibiliser les populations.

**Marie-Laure Chevallier** explique que cette association est installée à Montagnole sur le site Vicat depuis mai 2020. Elle agit sur la Savoie et la Haute-Savoie. Elle a reçu 8 S.O.S. pour animaux en détresse concernant notre commune. L'objectif est de rendre pérenne cette association qui débute et qui a besoin d'un soutien financier. La subvention proposée est de 500 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer à l'association Le Tetras Libre une subvention de 500 €.

## **9. Mise en œuvre d'une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance » (2022-2027)**

**Brigitte Bochaton** explique que le Centre de Gestion de la Savoie a passé au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Savoie, une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque « prévoyance ». Cette convention a pris effet le 1er janvier 2015 pour une durée initiale de 6 ans.

Confronté au contexte sanitaire liée à la covid-19, le Centre de Gestion de la Savoie n'avait pas pu mener à bien la procédure qui devait aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention de participation au 1er janvier 2021. Dès lors, il avait décidé de faire application des dispositions réglementaires en vigueur qui permettent de prolonger pour une année supplémentaire la convention de participation annuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2021. A l'époque, la commune n'avait pas adhéré à ce dispositif et avait conduit sa propre démarche.

Le Centre de Gestion de la Savoie engage cette année une nouvelle démarche concertée pour un effet de prise des garanties au 1er janvier 2022.

Ce processus est de nature à permettre :

- de faire bénéficier aux agents d'une couverture complète de qualité au titre du risque « prévoyance » avec des garanties négociées pour une durée de 6 ans ;
- de donner la possibilité aux agents de bénéficier d'une adhésion sans condition d'âge ou d'état de santé sur la base d'une cotisation au même taux pour tous, exprimé en pourcentage de la rémunération, système avantageux pour les agents les plus âgés et les plus exposés aux risques et qui encourage également les plus jeunes à adhérer, favorisant ainsi une meilleure mutualisation de risques ;
- de proposer des tarifs attractifs dans le cadre d'une mutualisation à l'échelle du département, ce qui permettra de lancer une consultation au bénéfice de plusieurs milliers d'agents.

**Madame le Maire** rappelle qu'à l'issue de la consultation et après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposées, la commune conserve la faculté de ne pas signer la convention de participation négociée et souscrite par le Centre de Gestion de la Savoie et ce, sans contrainte ni incidence financière.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à mandater le Centre de Gestion de la Savoie par délibération afin de lui confier la mise en œuvre de la procédure de consultation pour le compte de la commune.

## 10. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce que les prochaines élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- **Brigitte Bochaton** demande aux conseillers de réfléchir sur la mise en place du futur conseil citoyen.

Compte-tenu des règles sanitaires actuelles, **Brigitte Bochaton** profite de ce 1<sup>er</sup> conseil municipal de l'année, en présentiel, pour aborder différents points et permettre ainsi un échange convivial entre les conseillers municipaux :

- la pandémie
- le renforcement des protocoles sanitaires aux écoles que Jacob-Bellecombette applique déjà
- le démarrage de la fresque sur la place Livio Benedetti
- le résumé de différentes commissions de Grand Chambéry (Agriculture / PCAET / Transports / Transition Écologique / Tourisme)
- les messages à diffuser sur panneaux lumineux
- le déplacement du marché de la Place Franchet d'Espérey
- l'association « Etudébrouille » qui vient en aide aux étudiants

- l'association des Femmes Élues de Savoie
- la circulation de véhicules et de piétons croissante sur le chemin de Miremont
- la situation des ruches sur Jacob-Bellecombette
- les horaires du policier municipal
- le signalement d'une dalle en béton en mauvais état près des terrains de tennis.

**Brigitte Bochaton** lève la séance à 21h30.